

Au conseil intercommunal de l'ASIPE

Préavis N° 5/2024

Rapport de la commission technique sur le préavis n° 5/2024

- Raccordement de la Promenade Moderne au chauffage à distance.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Une délégation de la commission technique (CoTech) désignée par l'ASIPE s'est rencontrée le lundi 29 avril 2024 en présence de la délégation de la CoFin, d'une délégation du CoDir, du Directeur de l'ASIPE ainsi que d'un représentant de la Romande Energie. Une deuxième rencontre a eu lieu le 6 mai en présence de tous les membres de la CoTech.

Les membres présents qui ont fonctionné pour la CoTech étaient :

- **M. Bussard Lionel (Membres)**
- **M. Pagani Valentin (Membre)**
- **M. Villiger Jean-Claude (Membre)**
- **M. De Maria Franco Luis Felipe (Membre)**
- **Mme Pahud Christel (Présidente-rapportrice)**

Préambule

Ce préavis a comme objet le raccordement de la Promenade Moderne au chauffage à distance et demande à la CoTech de se positionner par rapport à la réalisation de ce raccordement. La Commission a pu constater qu'il s'agit d'un préavis à forte orientation technique. Grâce aux photos, aux schémas et aux explications fournies dans le préavis, la commission a pu se forger une idée des enjeux de ce préavis.

Elle tient toutefois à préciser qu'à ce jour, le chauffage de la Promenade Moderne fonctionne au gaz, la chaudière présente a été mise en service en 2010, elle n'est actuellement pas considérée comme vétuste, car l'espérance de vie moyenne des chaudières à gaz oscille entre 15 et 25 ans. La Commission estime que nous ne sommes pas sous pression par rapport à cela.

La commission a également questionné le CoDir sur un des points du financement soit « Les travaux secondaires ». La réponse a été la suivante : cela concerne les modifications techniques à l'intérieur du bâtiment, pour un montant de CHF 15'000. L'acceptation de ce préavis engendrera pratiquement le doublement des coûts de fonctionnement passant de CHF 7400 à CHF 15'576.

De plus, la commission fait le constat que le CAD a déjà été validé par le Conseil communal de Payerne. Les travaux ayant déjà débuté en 2023 suite au préavis n°15 / 2023 « Raccordement du site de la Promenade au chauffage à distance de Payerne Energies SA ».

Considérations

La Commission relève que ce raccordement CAD du bâtiment de la Promenade Moderne n'est pas une urgence mais une opportunité au vu de l'emplacement actuel des travaux. De même, elle relève que ces travaux vont dans le sens d'une transition énergétique et que le fait de se raccorder au CAD met en lumière les bénéfices potentiels en matière d'efficacité énergétique ainsi que de réduction des émissions de carbone.

Néanmoins, la Commission constate que le système de chauffage centralisé utilise des chaudières à bois. Nous pensons qu'il est important que le bois utilisé soit du « bois local ». La Romande Energie présente lors de la première séance devait rendre réponse par rapport à cette question, ce qui n'a pas été fait et cela malgré les relances de la CoTech. Nous nous questionnons également quant à la capacité forestière suisse dans le but de garantir un approvisionnement en suffisance pour un fonctionnement à long terme.

Un des points discutés par la Commission a été la date de la mise en service de la centrale de chauffe CAD. En fonction de la date réelle de mise en service, une station mobile devrait être utilisée sur une plus longue période et cela n'est pas une solution optimale. La réponse reçue à cette question est que la mise en service du CAD est prévue pour l'été 2024, cela étant une prévision optimiste de l'entreprise Payerne Energie SA.

A ce jour, nous n'avons malheureusement pas reçu toutes les réponses demandées ou pas de manière claire (mise en service du CAD, provenance du bois de chauffage, suffisance du bois pour plusieurs années).

La Commission des Finances a également assisté à la séance du 29 avril 2024 en présence de la commission technique et d'une délégation du Codir.

Elle relève que l'investissement proposé est de CHF 70'000, amorti sur 30 ans, ce qui représente environ 20 centimes par habitant et par année. Le doublement des charges d'exploitation, telles qu'actuellement calculées dans le préavis, représente environ 40 centimes par habitant et par année. Soit une augmentation totale de 60 centimes par habitant et par année

Conclusions

Au vu des montants en jeu, la Commission des finances ne formule aucune objection financière et renonce à faire son propre rapport.

La commission technique (CoTech) soutient le préavis 5/2024 pour le raccordement de la Promenade Moderne au chauffage à distance. Néanmoins, elle souhaite que le CoDir prenne

en compte les remarques énumérées ci-dessus et fasse le nécessaire pour que les points relevés ainsi que les réponses aux questions soient pris en considération.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 5/2024 du Comité de direction
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Comité de Direction à réaliser les travaux de raccordement du bâtiment de la Promenade Moderne au chauffage à distance de Payerne Energies SA

Article 2 : d'autoriser le Comité de Direction à recouvrir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de CHF 70'000. Montant dont il y aura lieu de déduire les éventuelles subventions.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Commission Technique (CoTech) :

M. De Maria Franco Luis Felipe (Membre)

M. Pagani Valentin (Membre)

M. Bussard Lionel (Membre)

M. Villiger Jean-Claude (Membre)

Mme Pahud Christel (Présidente-Rapportrice)